

? COMMENT ÇA MARCHE

PLANTATION DE HAIES

Projet financé à 80 % (50% CD49, 30% AELB) soit un reste à charge de 20% pour le planteur.

Conditions d'éligibilité :

- Conservation et entretien pendant 20 ans
- Linéaire minimum de 100 m par planteur
- Minimum 30% de végétaux d'origine locale
- Haie en zone rurale, en plein champ ou en bordure de voie (zones agglomérées et pourtour de bâtiment exclus)
- Haie simple ou double, alignement d'arbres, îlot bocager (10 ares max.)
- Haie à rôle hydraulique et environnemental
- Pas de compensation d'arrachage

Travaux financés :

- Maîtrise d'oeuvre et travaux de préparation du sol
- Fourniture de végétaux, plantation, protections contre le gibier
- Fourniture du paillage ou du produit 100 % biodégradable
- Tuteurs en bois naturel sans traitement

RESTAURATION DE MARES

Projet financé à 100 % (50% CD49, 30% RPDL, 20% SMBAA) avec un plafond de 3000 € H.T./mare

Conditions d'éligibilité :

- Conservation et entretien pendant 20 ans
- Mare en zone rurale (zones agglomérées et pourtour de bâtiment exclus)
- Surface de la mare entre 50 m² min et 500 m² max
- Profondeur maximale = 2m, pentes douces (3 pour 1)
- Aucun traitement chimique dans un rayon de 10 m autour de la mare

Travaux financés :

- Maîtrise d'oeuvre et réalisation des inventaires
- Travaux de bucheronnage, débroussaillage, curage, reprofilage de berge et évacuation des déblais

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS

1 Boulevard du Rempart, 49250 Beaufort-en-Anjou

02.53.57.13.54 | auriane.leymarie@sage-authion.fr

www.sage-authion.fr



LES MAÎTRES D'ŒUVRE



AVEC LE FINANCEMENT DE :



PLANTATIONS DE HAIES BOCAGERES ET RESTAURATION DE MARES 2023-2025

ON VOUS ACCOMPAGNE !



POURQUOI RESTAURER DES MARES ET PLANTER DES HAIES ?

Les **haies** et les **mares** nous rendent une multitude de **services**. En effet, elles ...

AGRICILES

Favorisent les auxiliaires de cultures et limitent l'usage des produits phytosanitaires

Améliorent indirectement les rendements

Produisent des copeaux utilisables en paillage de stabulation

Bonifient et protègent les sols de l'érosion

Permettent l'abreuvement du bétail indirect (pompes à nez, puisard...)

Diminuent le ruissellement et l'érosion des sols

Protègent les animaux et les cultures :

- du vent (effet brise vent)
- du soleil (effet parasol)

ÉCONOMIQUES

Produisent des fruits, du bois de chauffage et du bois d'oeuvre

PATRIMONIAUX

Font partie de l'identité du territoire

Valorisent le patrimoine naturel et paysager du territoire

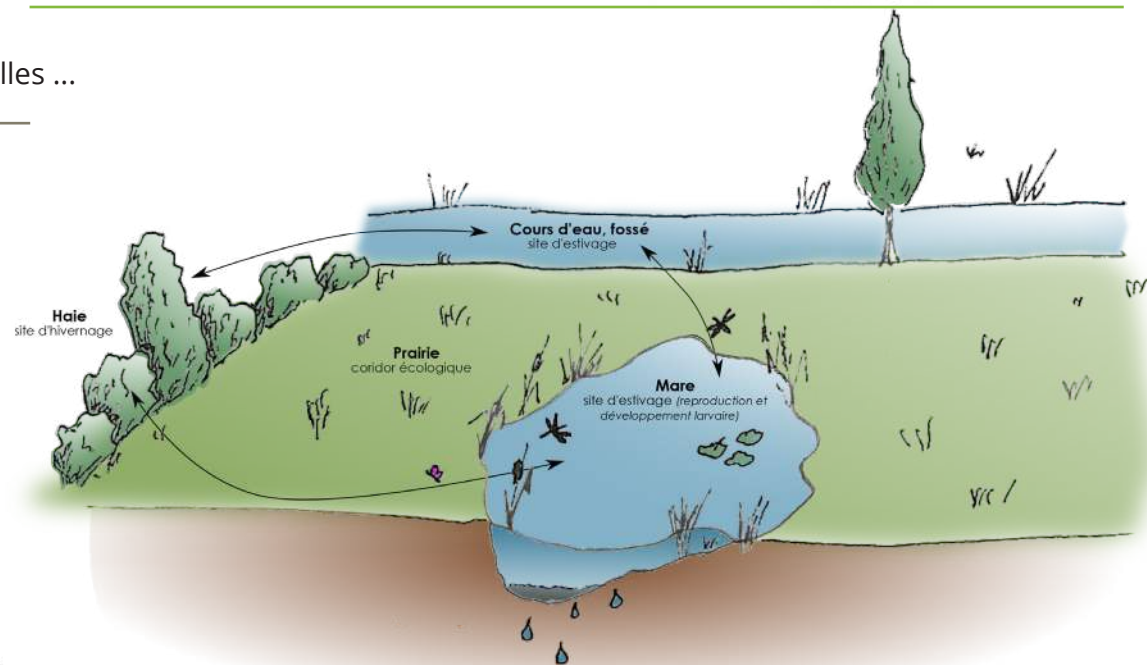
ENVIRONNEMENTAUX

Stabilisent les berges

Ont un effet «puits de carbone»

Sont des réservoirs de biodiversité, des zones :

- nourricières
- de reproduction
- de refuge



HYDRAULIQUE ET ÉPURATOIRE

Régulent les écoulements et **préviennent** des inondations

Améliorent la recharge des nappes et la gestion de la ressource hydrique (zone tampon et haie perpendiculaire au sens de la pente)

Améliorent la qualité de l'eau par dégradation des nitrates et des produits phytosanitaires par **infiltration** (zone tampon et haie perpendiculaire au sens de la pente)

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

Le SMBAA a engagé un programme de plantation de haies et de restauration de mares bocagères. Des opérateurs vous accompagnent (selon le règlement « Complexe bocager et biodiversité » du Conseil Départemental du Maine-et-Loire) : **contactez-les avant le 1er septembre** de l'année en cours pour une réalisation des travaux l'année suivante.

Laurent TERTRAIS (EDEN) : 06.60.89.08.29

l.tertrais@eden49.com

Armelle VINET (Chambre d'agriculture) : 06.26.64.30.50

armelle.vinet@pl.chambagri.fr